

UDC: 37.014(477)“2014-...”

LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF DE L'UKRAINE PAR LES ORGANES D'ÉTAT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Nataliia Yatskiv
orcid.org/0000-0002-2895-4370

Professeur agrégée, Ph.D., doyen,
Faculté des langues étrangères,
Vasyl Stefanyk Carpathian National University (UKRAINE),
76018, Ivano-Frankivsk, 57, Shevchenko str.,
e-mail: nataliia.yatskiv@cnu.edu.ua

RÉSUMÉ

L'article a été rédigé dans le cadre des préparatifs de l'intervention Colloque scientifique internationale « Les droits des victimes ukrainiennes de l'invasion russe en Ukraine », qui doit se tenir le 20 février 2026 à Paris. Il traite de la destruction sans précédent de tous les mécanismes juridiques internationaux visant à maintenir la paix dans le monde, ainsi que de la destruction du système éducatif dans le but d'éradiquer l'identité ukrainienne. Les agresseurs russes procèdent à la russification et à l'endoctrinement des enfants et des jeunes dans les territoires occupés et répriment les enseignants et les scientifiques ukrainiens. Les territoires ukrainiens non occupés subissent des destructions ciblées, notamment des bombardements d'écoles, d'établissements préscolaires et d'universités. Des exemples de violations du droit international commises par les autorités russes dans les territoires ukrainiens occupés, dans le domaine de l'éducation, sont présentés, remettant en question le droit à l'éducation en Ukraine en tant que droit fondamental. Il est souligné qu'il s'agit d'une violation flagrante de l'article 50 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Les conséquences matérielles de l'agression militaire sont manifestes, notamment le nombre d'établissements scolaires détruits, le détournement de locaux éducatifs et leur reconversion en hôpitaux, centres de torture ou quartiers généraux militaires. Il est à noter que, selon les statistiques officielles, au 23 janvier 2026, les actions militaires ont causé la mort de 679 enfants, blessés 2 342 et porté disparu 2 216. Par ailleurs, 20 000 enfants ont été déportés des territoires occupés vers la Russie, où ils sont soumis à une rééducation forcée. La politique illégale de déportation d'enfants constitue un acte de génocide, et l'introduction des normes russes dans le système éducatif, ainsi que la russification forcée des enfants ukrainiens et de leurs parents, sont qualifiées de discrimination raciale. Enfin, les enseignants et chercheurs ukrainiens qui refusent de coopérer aux programmes éducatifs de l'occupation sont victimes de répression. Depuis le début de l'agression en 2022, des établissements scolaires ont été délibérément détruits par des bombardements, et les occupants ont utilisé des écoles et des jardins d'enfants comme bases militaires ou lieux de torture. Dans les territoires occupés, les Russes, en violation du droit international, ont lancé des opérations de russification à grande échelle, inculquant de force aux enfants le récit impérial russe de l'histoire et de la culture, et militarisant l'éducation.

Mots clés: destruction du milieu éducatif, enfants de la guerre, droit international, répression, victimes de la guerre.

THE DESTRUCTION OF UKRAINE'S EDUCATIONAL ENVIRONMENT BY STATE ORGANS OF THE RUSSIAN FEDERATION

Nataliia Yatskiv
orcid.org/0000-0002-2895-4370

Candidate of Philological Sciences(Ph.D.), Professor, Dean,
Faculty of Foreign Languages,
Vasyl Stefanyk Carpathian National University (UKRAINE),
76018, Ivano-Frankivsk, 57, Shevchenko str.,
e-mail: nataliia.yatskiv@cnu.edu.ua

ABSTRACT

This article was written as part of the preparations for a presentation at the International Scientific Conference "Rights of Ukrainian Victims of the Russian Invasion of Ukraine," which is scheduled to take place on February 20, 2026, in Paris. It addresses the unprecedented scale of destruction of all international legal mechanisms for maintaining world peace, as well as the destruction of the educational environment aimed at eradicating Ukrainian identity. In the occupied territories, Russian aggressors carry out the Russification and indoctrination of children and youth, subjecting Ukrainian educators and scientists to repression. Unoccupied territories of Ukraine undergo purposeful destruction through the shelling of schools, preschools, universities, and other institutions.

The article provides examples of international law violations by the Russian authorities in the field of education within occupied Ukrainian territories, which has jeopardized the right to education in Ukraine as a fundamental human right in all its aspects. It is noted that this constitutes a gross violation of Article 50 of the Geneva Convention relative to the Protection of Civilian Persons in Time of War. The text highlights the material consequences of military aggression, including the number of destroyed educational institutions and the misuse of educational facilities by repurposing them into hospitals, torture chambers, or military headquarters.

According to official statistics as of January 23, 2026, military actions have resulted in the deaths of 679 children, with 2,342 wounded and 2,216 missing; 20,000 children have been deported to Russia from occupied territories, where they undergo forced re-education. The illegal policy of child deportation is an act of genocide, while the implementation of Russian standards in the educational process and the forced Russification of ethnic Ukrainian children and their parents qualify as racial discrimination. Simultaneously, Ukrainian teachers and scientists who refuse to cooperate with occupational educational programs face repression. Since the beginning of the aggression in 2022, educational institutions have been systematically destroyed by shelling, and the premises of schools and kindergartens have been used by occupiers as military barracks or sites for torture. In the occupied territories, in violation of international legal norms, Russians have launched large-scale activities aimed at Russification, the forced filling of children's minds with Russian imperial narratives of history and culture, and the militarization of education.

Key words: destruction of the educational environment, children of war, international law, repression, victims of war.

РУЙНУВАННЯ ОСВІТНЬОГО СЕРЕДОВИЩА УКРАЇНИ ДЕРЖАВНИМИ ОРГАНАМИ РОСІЙСЬКОЇ ФЕДЕРАЦІЇ

Наталія Яцків

orcid.org/0000-0002-2895-4370

Кандидат філологічних наук, професор, декан,
Факультет іноземних мов,
Карпатський національний університет
імені Василя Стефаника (УКРАЇНА),
76018, м. Івано-Франківськ, вул. Шевченка, 57,
e-mail: nataliia.yatskiv@cnu.edu.ua

РЕФЕРАТ

Стаття написана в процесі підготовки до виступу на Міжнародній науковій конференції «Права українських жертв російського вторгнення в Україну», яка має відбутися 20.02.2026 року в Парижі. Йдеться про з небачені за масштабами руйнування всіх міжнародно-правових механізмів зі збереження миру в світі, про знищення освітнього середовища для викорінення української ідентичності. Російські агресори здійснюють на окупованих територіях русифікацію та індоктринацію дітей і молоді, піддають репресіям українських освітян і науковців. Не окуповані території України зазнають цілеспрямованого руйнування в результаті обстрілів шкіл, дошкільних закладів, вишів тощо. Наведено приклади порушення норм міжнародного права російською владою на окупованих українських територіях в сфері освіти, що поставило під сумнів право на освіту в Україні як фундаментальне право людини в усіх аспектах. Відзначено, що це грубе порушення статті 50 Женевської конвенції про захист цивільного населення під час війни. Вказано на матеріальні наслідки військової агресії, зокрема кількість зруйнованих освітніх

закладів, нецільове використання освітніх приміщень, їх перепрофілювання у лікарні, катівні чи військові штаби. Відзначено, що згідно з офіційною статистикою, станом на 23 січня 2026 р. в результаті воєнних дій загинуло 679 дітей, 2342 – зазнало поранень, 2216 дітей зникло, до Росії з окупованих територій депортовано 20000 дітей, де вони піддаються примусовому перевихованню. Незаконна політика депортації дітей є актом геноциду, а впровадження російських стандартів в освітній процес, насильна русифікація етнічних українських дітей та їх батьків і кваліфікується як расова дискримінація. Водночас репресій зазнають українські педагоги і науковці, що відмовляються співпрацювати за окупаційними освітніми програмами. З початком агресії у 2022 р. освітні заклади цілеспрямовано зазнають руйнувань в результаті обстрілів, приміщення шкіл і садків окупанти використовують як бази для особового військового складу чи місця для тортур. На окупованих територіях росіяни з порушенням міжнародно-правових норм розгорнули широкомасштабну діяльність з ціллю русифікації, примусового наповнення дитячої свідомості російськими імперськими нарративами історії та культури, мілітаризації освіти.

Ключові слова: руйнування освітнього середовища, діти війни, міжнародне право, репресії, жертви війни.

En 2014, à la suite de l'annexion de la Crimée et du déclenchement de la guerre dans le Donbass, la Fédération de Russie a anéanti tous les mécanismes de droit international destinés au maintien de la paix mondiale. En 2022, elle a lancé une invasion militaire en Ukraine d'une ampleur inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Entre autres, dès le début de l'invasion à grande échelle, les agents de l'État russe ont entrepris de détruire l'environnement éducatif afin d'effacer l'identité ukrainienne. Dans les territoires occupés, les agresseurs russes procèdent à une russification et à une endoctrination des enfants et des jeunes, tout en soumettant les éducateurs et les chercheurs ukrainiens à des répressions. Les territoires non occupés de l'Ukraine subissent, quant à eux, des destructions ciblées résultant des bombardements des écoles, des établissements préscolaires, des universités et d'autres institutions.

Violations des normes du droit international par les autorités russes dans le domaine de l'éducation sur les territoires ukrainiens occupés. Il convient de noter que l'agression de la Russie a remis en question le droit à l'éducation en Ukraine en tant que droit humain fondamental sous tous ses aspects. Comme le précise l'Observation générale n° 13 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU du 8 décembre 1999 : « l'éducation est à la fois un droit de l'homme en soi et un moyen indispensable de réaliser d'autres droits de l'homme » [4].

Parallèlement, la Russie, en tant qu'État signataire du « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » du 16 décembre 1966, devrait, conformément à l'article 13 de ce pacte, « respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement autres que ceux qui sont institués par les pouvoirs publics, pourvu qu'ils répondent aux normes minimales prescrites ou approuvées par l'État en matière d'enseignement, et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions » [8].

Il convient de souligner que l'article 50 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 stipule que « le Puissance occupante doit, avec le concours des autorités nationales et locales, faciliter le bon fonctionnement des établissements consacrés aux soins et à l'éducation des enfants » [5].

Conséquences matérielles de l'agression militaire. Notons qu'en date de janvier 2026, 4 048 établissements d'enseignement ont subi des dommages suite aux bombardements et aux tirs russes, et 408 ont été totalement détruits [9]. Dans la plupart des cas, il n'existait aucune nécessité militaire justifiant la destruction de ces institutions éducatives. Ainsi, comme le rappelle O. Malitchenko, le seul prétexte pour le bombardement de l'école № 24 fut le fait que « le 1er mars 2022, des adolescents à l'école № 24 ont lancé des pétards en direction des militaires de la Fédération de Russie; après cela, un char russe a tiré sur l'école, bien que les enfants aient réussi à s'enfuir» [1, p. 7].

Après la libération de l'occupation, les bombardements des établissements d'enseignement n'ont fait que s'intensifier. Par exemple, entre octobre 2023 et la mi-janvier 2024, au moins 15 établissements scolaires ont été endommagés par des tirs dans les territoires libérés de la région de Kherson. Selon les données de l'UNICEF au 26 novembre 2025, plus de 340 établissements d'enseignement en Ukraine ont été endommagés ou détruits au cours de cette année en raison de la guerre à grande échelle, perturbant le processus d'apprentissage des enfants et les privant de leur droit à l'éducation. Ainsi, le nombre total d'écoles endommagées ou détruites depuis l'escalade de la guerre en février 2022 s'élève à 1 611. S'agissant uniquement de cas vérifiés par l'ONU, le chiffre réel est probablement plus élevé.

Il était fréquent que les Russes aménagent des salles de torture dans les établissements d'enseignement ou qu'ils y cantonnent leurs garnisons. Ainsi, dans le village de Bourhounka (conseil rural de Tyahynka), au sous-sol d'un jardin d'enfants, « tous ceux qui soutenaient l'Ukraine y étaient enfermés pendant plusieurs jours. Les anciens combattants de l'ATO étaient battus et forcés de creuser des tranchées » [1, p. 8].

Enfants de la guerre. Notons que selon les statistiques officielles, au 23 janvier 2026, les hostilités ont causé la mort de 679 enfants, tandis que 2 342 ont été blessés et 2 216 sont portés disparus. De plus, 20 000 enfants ont été déportés des territoires occupés vers la Russie, où ils sont soumis à une rééducation forcée [6].

Aux fins d'endoctrinement, les enfants ukrainiens des territoires occupés par la Russie ont souvent été déportés de force, sans le consentement de leurs parents, et « rééduqués » dans des camps dits d'été. Dans ces établissements, l'accent était mis sur la langue russe, l'intégration des enfants dans la vie, la culture, la société et l'histoire russes, ainsi que sur la préparation militaire. Les matières scolaires y étaient enseignées selon les normes éducatives russes. Certains camps, situés au sein d'universités régionales à travers toute la Russie, visaient à encourager l'inscription des Ukrainiens déportés dans ces institutions [12, p. 4]. Ainsi, d'après des documents découverts à Izioum, les Russes prévoyaient d'envoyer «1 ou 2 enfants particulièrement exemplaires» dans un camp en Crimée, et des élèves de la 7^e à la 9^e année à Belgorod afin de propager la propagande russe [2, p. 51].

La politique illégale de déportation des enfants constitue un acte de génocide ; dans le contexte des crimes russes, elle a servi de fondement à l'émission, le 17 mars 2023 par la Cour pénale internationale, de mandats d'arrêt contre deux criminels clés, V. Poutine et M. Lvova-Belova, « pour le crime de guerre de déportation illégale de

population et celui de transfert illégal de population des zones occupées d'Ukraine vers la Fédération de Russie, au préjudice des enfants ukrainiens » [10].

Les autorités d'occupation russes ont imposé les normes éducatives de l'État agresseur aux enfants ukrainiens dans les territoires occupés. Ainsi, dès après l'annexion de la Crimée, selon les données du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, le nombre d'enfants recevant une éducation en langue ukrainienne a chuté de 80 % au cours de la première année suivant 2014, avec une nouvelle baisse de 50% l'année suivante. Il est indéniable qu'un déclin aussi soudain et brutal a exercé une influence négative démesurée sur les droits des enfants d'ethnie ukrainienne et de leurs parents, et se qualifie de discrimination raciale [3].

Répression contre les éducateurs. Les pédagogues ukrainiens restés sous l'occupation ont subi des enlèvements et des répressions. Ainsi, en 2022, V. Galytch, entraîneur d'une école de sport à Vovtchansk, a été détenu pendant 15 jours dans une salle de torture située à l'usine d'agrégats de la ville. L. Tilna, directrice du lycée d'Ivanivka, a été enlevée et torturée ; elle a été maintenue en captivité pendant 5 jours sans nourriture ni eau [11, p. 50]. Dans le village de Lotskyne (région de Mykolaïv), les Russes ont torturé à mort un enseignant local après avoir trouvé des munitions chez lui et l'avoir identifié comme un « nazi » [11].

Les occupants ont exercé des pressions sur les corps enseignants afin d'aligner l'éducation sur les normes russes. Une enseignante de Chevtchenkove a raconté: «Des hommes sont venus chez moi et m'ont ordonné de me présenter à leur directeur. Il m'a dit que si je n'acceptais pas de reprendre le travail pour l'année scolaire, j'irais passer deux jours à "la cave"» [7]. Cependant, comme très peu d'enseignants locaux souhaitaient collaborer, des volontaires ont été recrutés en Russie. Selon le média russe « Mediazona », plus de 200 enseignants russes s'étaient portés volontaires en 2022 [13]. Les parents ont également subi des répressions. Par exemple, dans le village de Maksym Gorkiy, les parents qui refusaient d'envoyer leur enfant à l'école ou au jardin d'enfants russe étaient menacés de déchéance de leurs droits parentaux [1, p. 8].

Il convient de rappeler que toutes les destructions ne peuvent pas être qualifiées de crimes selon les normes du droit international, mais leur impact négatif sur le milieu éducatif reste important et tangible.

Le facteur psychologique – le syndrome anxio-dépressif, dont nous souffrons depuis le début de la guerre, mène progressivement à l'épuisement professionnel et au burn-out. Cela s'observe tant chez les enseignants que chez les étudiants, car chacun a un membre de sa famille ou un ami au front, a vécu une perte, ou subit l'absence de communication ou de nouvelles, ce qui renforce l'anxiété.

Les alertes aériennes – avec le temps, nous nous sommes adaptés aux avertissements de danger, et par conséquent, nous négligeons souvent les alertes. Cette accoutumance fait que, consciemment ou non, nous ne descendons plus dans les abris, pensant que le danger est loin, alors qu'en réalité, les drones et les missiles ennemis peuvent frapper mortellement n'importe où et n'importe quand.

L'absence d'électricité et l'instabilité d'Internet entraînent des changements constants dans l'emploi du temps et l'impossibilité de respecter le plan d'études.

Conclusions

En somme, nous pouvons affirmer que le système éducatif ukrainien a été délibérément pris pour cible et utilisé par la Russie comme un instrument de guerre, en violation de tous les éléments du droit à l'éducation et du droit international. Depuis le début de l'agression en 2022, les établissements d'enseignement subissent des destructions systématiques dues aux bombardements, tandis que les locaux des écoles et des jardins d'enfants sont transformés par les occupants en bases pour le personnel militaire ou en lieux de torture.

Sur les territoires occupés, les Russes ont déployé, au mépris des normes juridiques internationales, une activité de grande envergure visant la russification, l'endoctrinement forcé de la conscience des enfants par des récits impériaux russes sur l'histoire et la culture, ainsi que la militarisation de l'éducation. Parallèlement, les pédagogues et les chercheurs ukrainiens qui refusent de collaborer selon les programmes éducatifs de l'occupation font l'objet de répressions systématiques.

LITTÉRATURE

1. Адамович С.В. Руйнування освітнього середовища Півдня України державними органами рф на основі свідчень внутрішньо переміщених осіб (2022–2024 рр.). *Південний архів (історичні науки)*. 2025. Вип. 49. С. .
2. Адамович С. Руйнування освітнього середовища Харківської області державними органами РФ на основі свідчень внутрішньо переміщених осіб (2022–2024 рр.). *Вісник Черкаського університету. Серія Історичні науки*. 2025. № 2. С. 47–54.
3. Application of the International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism and of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (Ukraine v. Russian Federation). URL : <https://www.icj-cij.org/case/166>
4. Conseil économique et social de l'ONU, Comité des droits économiques, sociaux et culturels. (1999). Mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Observation générale n° 13 (Vingt-et-unième session, 1999). Le droit à l'éducation (article 13 du Pacte). URL : <https://undocs.org/E/C.12/1999/10>
5. Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. URL : https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/995_154#Text.
6. Діти війни. URL: childrenofwar.gov.ua.
7. Esveld, B., Kvitka, K., Lokshyna T. Éducation sous occupation : russification forcée du système éducatif dans les territoires occupés de l'Ukraine. 2024. URL: <https://www.hrw.org/uk/report/2024/06/20/388318>
8. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966. URL: https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/995_042#Text
9. 7 millions d'enfants de la guerre en Ukraine. URL: <https://saveschools.in.ua/en/>
10. Situation in Ukraine: ICC judges issue arrest warrants against Vladimir Vladimirovich Putin and Maria Alekseyevna Lvova-Belova. International Criminal Court (icc-cpi.int).
11. Свистуха Д., Кльосова С. «Шукали зброю та воїнів АТО»: староста села на Николаївщині розповіла про тиждень в окупації. URL: <https://suspilne.media/226398-sukali-zbrou-ta-voiniv-ato-starosta-odnogoizsil-mikolaivsini-rozpozila-pro-tizden-v-okupacii/>
12. Zamkowska I. The System of Education as an Instrument of War in the Russia-Instigated Ukrainian Crisis. *International Journal of Education Reform*. 2024, P. 1–21.
13. Zhurzhenko T. Education Under Fire: The Ukrainian School System Under Occupation. *Centre for East European and International Studies (ZOiS)*. 2022. 29.

REFERENCES

1. Adamovych, S.V. (2025), “Destruction of the educational environment of Southern Ukraine by the state authorities of the rf based on the testimonies of internally displaced persons (2022–2024)” [“Ruinuvannia osvithnoho seredovyshcha Pivdnia Ukrainy derzhavnymy orhanamy rf na osnovi svidchen vnutrishno peremishchenykh osib (2022–2024 rr.)”], *Pivdennyi arkhiv (istorychni nauky)*, Issue 49, pp. 5-12. (in Ukrainian).
2. Adamovych, S. (2025), “Destruction of the educational environment of the Kharkiv region by the state authorities of the Russian Federation based on the testimonies of internally displaced persons (2022–2024)” [“Ruinuvannia osvithnoho seredovyshcha Kharkivskoi oblasti derzhavnymy orhanamy RF na osnovi svidchen vnutrishno peremishchenykh osib (2022–2024 rr.)”], *Visnyk Cherkaskoho universytetu. Serii Istorychni nauky*, No. 2, pp. 47-54. (in Ukrainian).
3. Application of the International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism and of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (Ukraine v. Russian Federation), available at: <https://www.icj-cij.org/case/166> (in English).
4. Conseil économique et social de l'ONU, Comité des droits économiques, sociaux et culturels. (1999). Mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Observation générale n°13 (Vingt-et-unième session, 1999). Le droit à l'éducation (article 13 du Pacte), available at: <https://undocs.org/E/C.12/1999/10> (in French).
5. Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, available at: https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/995_154#Text (in French).
6. Children of War [Dity vijny], available at: childrenofwar.gov.ua. (in Ukrainian).
7. Esveld, B., Kvitka, K. and Lokshyna, T. (2024), Education in occupation: forced russification of the educational system in the occupied territories of Ukraine., available at: <https://www.hrw.org/uk/report/2024/06/20/388318> (in English)
8. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, available at: https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/995_042#Text (in Ukrainian).
9. 7 million Children of War in Ukraine, available at: <https://saveschools.in.ua/en/> (in Ukrainian).
10. Situation in Ukraine: ICC judges issue arrest warrants against Vladimir Vladimirovich Putin and Maria Alekseyevna Lvova-Belova. International Criminal Court (icc-cpi.int). (in English).
11. Svystukha, D. and Klyosova, S. ““They were looking for weapons and ATO soldiers: the head of a village in the Mykolaiv region spoke about a week under occupation”” [““Shukaly zbroiu ta voyniv ATO’: starosta sela na Mykolaivshchyni rozpovila pro tyzhden v okupatsii””], available at: <https://suspilne.media/226398-sukali-zbrou-ta-voyniv-ato-starosta-odnogoizsil-mikolaivsini-rozpovila-pro-tizden-v-okupacii/> (in Ukrainian).
12. Zamkowska, I. (2024), “The System of Education as an Instrument of War in the Russia-Instigated Ukrainian Crisis”, *International Journal of Education Reform*, p. 1-21. (in English).
13. Zhurzhenko, T. (2022), “Education Under Fire: The Ukrainian School System Under Occupation”, *Centre for East European and International Studies (ZOiS)*, Issue 29. (in English).

Стаття надійшла до редакції 25.11.2025 р.

Стаття прийнята до друку 15.12.2025 р.

